

CULLIGAN FRANCE CULLIGAN rappelle Waterbar - modèle d'avant 2012



- Noms des modèles ou références concernés : **Sorgente (Fabricant) - Waterbar (distributeur)**
- Marque : **Marque de commerce : Culligan**
- **Lot voir liste des produits en pièce jointe**
- Conditionnements : **Appareil installé chez le client par un technicien.**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/01/2011 au 30/06/2013**
- Informations complémentaires : **Modèle 1 du Waterbar (avant 2012)**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **CULLIGAN**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Faiblesse du modèle 1 du Waterbar (avant 2012) susceptible de générer un risque d'éjection brutale de certaines pièces du fait de la pression.**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
- Description complémentaire du risque : **Risque de blessures physiques avec des morceaux de l'appareil projetés.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Contacter le point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 28 février 2023**

CONTACT

- Numéro de contact : **0626102832**
- Informations complémentaires publiques : **Désinstallation par un technicien Culligan (sans facturation). Pour les appareils encore en service dédommagement de 50 euros (valeur résiduelle) ou un Click & Drink Intense valeur 990€ (installation comprise) ou remise de 1000 € sur un Selfizz.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre